

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-7 et L. 613-1 ;

Vu le procès-verbal du 10 juillet 2023 accréditant l'Université Côte d'Azur en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu le procès-verbal du jury attestant la soutenance de thèse en date du 18 juin 2024 portant sur le sujet suivant : *Coloration de graphes dirigés / Digraph colouring préparée au sein de l'école doctorale SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION sous la direction de Frédéric HAVET, DIRECTEUR DE RECHERCHE devant un jury présidé par Stéphan THOMASSE, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS et composé de Stéphane BESSY, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, Marthe BONAMY, CHARGÉ DE RECHERCHE, Louis ESPERET, DIRECTEUR DE RECHERCHE, Ararat HARUTYUNYAN, MAÎTRE DE CONFÉRENCES, Alexander SCOTT, PROFESSEUR D'ÉTABLISSEMENT ÉTRANGER, Anders YEO, PROFESSEUR D'ÉTABLISSEMENT ÉTRANGER ;*
Vu la délibération du jury ;

Le Diplôme National de Doctorat en INFORMATIQUE est délivré à M. **LUCAS PICASSARI-ARRIETA**, date de naissance le 23 janvier 1998 à BESANCON (025) au titre de l'année universitaire 2023-2024 et confère le grade de **Doctorat**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 18 septembre 2024

Le Vice-président

Pour le Président d'université Côte d'Azur

Et par délégation

Ali DOUAI

Le Recetor de la région académique,
Chancelier des universités



Benoit DELAUNAY

/2024UGG027917892651